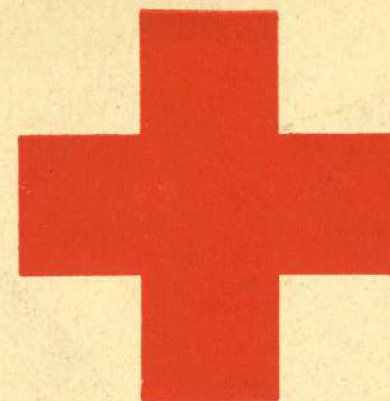


1864

1954

APRES 90 ANS D'EFFORTS ...



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

**EST MIEUX QUE JAMAIS
AU SERVICE DU PAYS
ET DE L'HUMANITÉ**

Illustrations
(copyright) de
Jean DROIT

Textes
de
Louis PICALAUSA

A P R È S
90 ANS
D'EFFORTS

**LA CROIX ROUGE
DE BELGIQUE**

EST MIEUX QUE JAMAIS AU SERVICE
DU PAYS
E T D E
L'HUMANITÉ

Illustrations
(copyright)
de Jean DROIT

Textes
de
Louis PICALAUSA

UN MESSAGE DE
S.M. LA REINE ELISABETH

Présidente d'Honneur de la Croix-Rouge de Belgique

•
sir

A l'occasion du 90^{ème} Anniversaire de la Croix-Rouge de Belgique je suis heureuse de rendre une nouvelle fois hommage à la Croix-Rouge de Belgique pour son activité constante en temps de paix comme en temps de guerre, ainsi qu'au cours de calamités qui ont endeuillé la Belgique.

Toujours sur place Présidents, médecins, infirmières, brancardiers, motor-corps, ambulancières, secouristes, volontaires ont montré le plus grand courage et un incomparable dévouement.

Je suis fière comme Présidente d'honneur d'exprimer à tous mon admiration et ma reconnaissance.

Elisabeth

UN MESSAGE DE
S.M. LA REINE ELISABETH

Présidente d'Honneur de la Croix-Rouge de Belgique

●^{tit} A l'occasion du 90^{me} Anniversaire
de la Croix-Rouge de Belgique je suis
heureuse de rendre une nouvelle fois
hommage à la Croix-Rouge de Belgique
pour son activité constante en temps
de paix comme en temps de guerre,
ainsi qu'au cours de calamités qui ont
endeuillé la Belgique.

Toujours sur place Présidents,
médecins, infirmières, brancardiers,
motor-corps, ambulancières, secouristes,
volontaires ont montré le plus grand
courage et un incomparable dévouement.

Je suis fière comme Présidente
d'honneur d'exprimer à tous mon
admiration et ma reconnaissance.

Elisabeth

S.M. LA REINE ELISABETH

Présidente d'Honneur de la Croix-Rouge de Belgique



A l'occasion du 50^e Anniversaire
de la Croix-Rouge de Belgique je suis
fière de vous adresser une nouvelle fois
mon hommage à la Croix-Rouge de Belgique
pour son activité constante au temps
de paix comme au temps de guerre,
cette œuvre de charité qui est
devenue la Belgique.
Toujours son plus précieux
trésor, infatigable, dévouée,
travaille corps et âme, s'efforce
de rendre la vie plus grande
à tous et de faire plus de bien.
Je vous prie de croire à toute ma
dévotion et d'agréer à tous vos
administrateurs et ma reconnaissance.

Elisabeth



S. M. La Reine ELISABETH

Présidente d'Honneur de la Croix-Rouge de Belgique

(Médaille du maître sculpteur Courtens)

ORIGINES

La Belgique, signataire du traité international de Genève en 1864, fut, le 4 février de la même année, la première dans le monde à organiser une société nationale de la Croix-Rouge.

En 1870, lors de la guerre franco-allemande, elle mobilisa diverses ambulances qu'elle envoya à Sedan, Sarrebruck et Metz. De plus, elle recueillit une somme de 300.000 fr. qu'elle transforma en secours aux blessés des deux camps.

Durant les années suivantes, la Croix-Rouge de Belgique fit parvenir des dons en argent et en nature aux pays en guerre : en 1878 en Turquie et en Russie puis, lors des conflits gréco-turc, sino-japonais, hispano-américain et russo-japonais, ainsi qu'aux victimes de grandes catastrophes, comme le tremblement de terre d'Ischia en Italie. A l'époque de la guerre anglo-boer, le Comité d'Anvers réussit à former, avec des collaborateurs bénévoles, une colonne d'ambulances qui partit pour Durban. Mais son médecin-chef mourut de fièvre typhoïde au Transvaal et, après quelques mois d'absence, l'ambulance dut rentrer au pays.

En octobre 1912, une mission de la Croix-Rouge de Belgique, amplement pourvue de pansements, de médicaments et d'appareils chirurgicaux, partit pour Sofia puis franchissant les Balkans, alla secourir les soldats bulgares du front. A Eski-Baba les drapeaux de la Croix-Rouge et de la Belgique flottèrent sur la mosquée transformée en hôpital. Lorsqu'éclata la terrible épidémie de choléra qui atteignit Constantinople, l'ambulance belge dut évacuer ses blessés sur la Bulgarie, pour ne conserver à Eski-Baba que les malades contaminés par le fléau.

A cette époque, la Croix-Rouge ne constituait encore qu'un organisme civil dont les formations s'inséraient, au moment voulu, dans celles de l'armée, avec mandat d'assumer complètement le traitement des blessés. Cette dualité d'organisation provoquait de nombreux inconvénients. L'unité d'action médicale était impossible du fait que les médecins civils, non incorporés dans les cadres de l'armée, demeuraient distincts, pendant la guerre, des médecins militaires.

LA GUERRE 1914-1918

En 1914, la Croix-Rouge de Belgique se chargea cependant de la lourde responsabilité de secourir les victimes de la plus terrible guerre que l'humanité eut connue jusque là. Heureusement, d'innombrables dévouements se manifestèrent aussitôt.

En ces heures d'angoisse, la Croix-Rouge fut, en quelques jours, à la hauteur de sa tâche. De grandes ambulances furent créées dans la capitale. S. M. le roi Albert mit à la disposition du Comité directeur son Palais qui fut transformé en hôpital. De nombreux malades y restèrent en traitement, même durant l'occupation allemande. Tous les comités des provinces de Liège, du Hainaut, du Luxembourg et de Namur apportèrent une aide magnifique à ceux des villes de Namur et de Liège qui réalisèrent des prodiges de dévouement jusqu'à la capitulation de ces places fortifiées.

Les services de la Croix-Rouge furent particulièrement ardues dans la position retranchée d'Anvers par où s'effectua la retraite de l'armée belge. Des milliers de blessés y affluaient dans les ambulances improvisées. Tous les médecins et pharmaciens de la ville, avec une générosité unanime, s'associèrent spontanément à la Croix-Rouge pour secourir les victimes. Les dons, recueillis dans tout le pays et en Angleterre, facilitèrent l'hospitalisation de 13.700 blessés et malades.

Entretemps, des centaines de victimes avaient été évacuées sur Gand, Bruges et Ostende. Les Croix-Rouges de ces villes accomplirent, avec une magnifique et intelligente abnégation, la tâche humanitaire qui leur était dévolue.

La guerre des tranchées commença sur l'Yser et imposa d'urgence la création d'une nouvelle Croix-Rouge, au service du front.

Le 30 novembre 1914, un arrêté royal créa, derrière l'armée, le comité directeur de la Croix-Rouge de Belgique, sous la présidence du lieutenant-général Mélis, Inspecteur général du Service de Santé. Le 20 décembre 1914, l'ambulance de l'Océan, à La Panne, recevait ses premiers blessés.

L'initiative créatrice de cet hôpital, tout proche du front, appartient à S. M. la Reine Elisabeth. Et ce fut encore Elle qui se consacra à réaliser ce généreux projet et pria le docteur Antoine Depage d'en assurer l'accomplissement et la direction. Puis, non contente d'être la vigilante inspiratrice de cette œuvre de salut, Elle eut à cœur d'y participer de tout Son dévouement, assista l'éminent chirurgien pendant les opérations, prodigua Ses soins aux blessés, les réconforta sans cesse par Sa royale sollicitude. L'Histoire, qui a glorifié l'héroïsme du Roi-Chevalier, a aussi enregistré le geste, grandiose dans sa simplicité, de la Reine-Infirmière !

En plus d'un important matériel, 5 millions de francs belges collectés en Angleterre, aux Etats-Unis, aux Indes, vinrent aider l'ambulance « Océan » qui, dès 1916, comporta 1.200 lits et 6 salles d'opération, permettant d'opérer 500 blessés par jour. Jouissant d'une pleine autonomie, l'ambulance avait équipé ses services chirurgicaux et médicaux complets, aussi bien que ses laboratoires ; elle fabriquait ses instruments et prothèses, possédait ses services techniques, disposait de deux fermes (comprenant une centaine de vaches), d'une salle de théâtre, d'un service de transport automobile permettant l'évacuation en deux heures.

Loin de se satisfaire de cette prodigieuse activité, la Croix-Rouge étendit encore son action. Elle installa un hôpital de 1.200 lits à Vinckem et bientôt dirigea quatre hôpitaux de 5.000 lits dont 4.000 à proximité immédiate du front.

Sous l'énergique direction du Dr. Depage, l'influence de la Croix-Rouge de Belgique fut considérable ; les méthodes de ces hôpitaux servirent d'exemples aux Alliés.

L'« Océan » hospitalisa 20.700 blessés. Ses audacieuses interventions réduisirent la mortalité de 20 à 5 % et obtinrent des guérisons remarquables.

Dans la mémoire de ceux qu'elles ont sauvés, elles ont développé une sorte de légende dorée : « L'Epopée de l'ambulance OCEAN » qui perpétue à la fois la grandeur humanitaire de cette œuvre et la fervente gratitude des innombrables blessés rendus à la vie par la victoire de la science et de l'abnégation, associées contre la mort.

« L'ENTRE-DEUX-GUERRES »

Etablissement d'utilité publique, jouissant depuis le 31 mars 1891 de la personnalité civile, la Croix-Rouge de Belgique demeura, au lendemain de la guerre 14-18, un organisme indépendant. Il ne touchait aucune subvention de l'Etat, mais son fonctionnement et sa gestion financière restaient soumis au contrôle du ministère de la Défense nationale, quant à ses activités de guerre, et du ministère de la Santé publique, quant à son programme de paix.

Ainsi la Croix-Rouge bénéficiait d'une souplesse d'organisation qui lui permit, en toutes circonstances, de ne se laisser guider que par l'intérêt général, en dehors de toute influence des partis politiques, des religions ou des intérêts particuliers.

Auréolée d'un nouveau prestige par les immenses services qu'elle avait rendus pendant la guerre, sous la tutelle d'un Comité de direction soucieux de progrès, elle était prête à répondre avec enthousiasme aux objectifs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, nouvelle fédération des sociétés nationales, née du grand conflit mondial, pour réaliser l'idéal humanitaire de la Croix-Rouge en temps de paix, aussi bien qu'en temps de guerre.

Une étape décisive fut alors accomplie par l'établissement de services centraux permanents de la Croix-Rouge, sous le contrôle d'un Comité exécutif. Leur direction générale fut confiée à M. Edmond Dronsart dont les initiatives hardies et persévérantes, sous les présidences successives du docteur Antoine Depage, du professeur Pierre Nolf, puis aujourd'hui du prince Frédéric de Merode, allaient faire bientôt de l'œuvre une des organisations sociales, civiques et humanitaires les plus actives et les plus puissantes du pays.

Le programme de la Croix-Rouge, ainsi élargi, visait à un triple objectif :

- 1° la collaboration avec le Service de Santé de l'Armée en temps de guerre ;
- 2° la protection de la santé publique par l'éducation populaire ;
- 3° les interventions en cas de catastrophes et de calamités.

1) Le premier de ces buts, objet de conventions officielles avec le ministère de la Défense nationale, a été atteint par les mesures nécessaires à la reprise des hôpitaux militaires, en cas d'invasion, par l'organisation d'hôpitaux auxiliaires et de cantines, par l'acquisition et l'entretien du matériel adéquat, par la formation du personnel requis. De plus, la Croix-Rouge avait minutieusement réglé son importante collaboration aux services de protection des civils contre la guerre chimique.

2) Pour contribuer à l'éducation populaire en matière de santé, la Croix-Rouge de Belgique s'efforça de développer plus de sympathie et de compréhension en faveur de l'hygiène, et poursuivit cette mission par ses cours d'ambulancier(es) auxiliaires de la santé publique, d'hygiène familiale, de puériculture, d'assistance sociale, ses croisades annuelles de santé (ayant chacune un objet déterminé : alimentation, propreté, soins des dents, vie en plein air, utilité des sports et danger de leur abus, hygiène mentale, etc.), par d'innombrables conférences, des causeries à la radio, par des films, par l'édition d'affiches, de brochures, par des démonstrations, etc.

En même temps, elle créa des CENTRES DE SANTE qui associèrent, dans un même local, en consultation gratuites, les grandes œuvres nationales d'hygiène, puis fonda les premiers TERRAINS DE JEUX, destinés aux enfants des grands centres urbains et des quartiers populaires. L'effort persévérant de la Croix-Rouge a largement répondu à ses espérances et à la confiance des pouvoirs publics.

3) Le service général de secours d'urgence de la Croix-Rouge a couvert la Belgique d'un remarquable réseau de sécurité. Les postes de secours sur route (complétés par des postes d'appel téléphonique et des dépôts de matériel) se sont multipliés sans cesse sur les grandes voies de communication, le long du littoral et dans les gares.

Les cours permanents de secouriste et d'ambulancier ont favorisé les interventions immédiates, si salutaires en cas d'accidents, et contribué à la prévention des accidents dans les mines, les usines et aux secours aux victimes de ceux-ci, par la préparation d'équipes spécialisées de sauveteurs et par la formation d'innombrables secouristes industriels.

La prévoyance et la puissance d'organisation de la Croix-Rouge se sont révélées au cours des inondations des vallées de la Meuse et de l'Escaut, lors de diverses catastrophes de chemin de fer, des épidémies, des multiples sinistres qui ont successivement frappé le pays.

L'établissement de centres d'ambulances automobiles, de plus en plus nombreux, et de dépôts de matériel de secours, l'organisation (dès 1934) d'un service central de transfusion sanguine et enfin la création d'un institut médico-chirurgical modèle ont parachevé ces mesures de protection, de vigilance et d'entraide.

Cet effort incessant, soutenu par QUATRE REVUES MENSUELLES (signalons que toutes les publications de la Croix-Rouge de Belgique sont éditées dans les deux langues nationales, le français et le flamand) visant à vulgariser ses enseignements, a été rendu plus efficace encore par la fondation de la CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE dont le programme de santé, de bonté et de bienveillance obtint très

vite un remarquable succès auprès du corps enseignant, des écoliers, des étudiants et des parents de ces derniers.

Enfin l'œuvre poursuivie dans la mère-patrie a été étendue à la colonie par une section autonome : LA CROIX-ROUGE DU CONGO, constituée en mai 1926, qui multiplia les postes d'assistance médicale aux indigènes, les dispensaires, les maternités, les écoles d'infirmières et d'infirmiers, en même temps qu'elle réalisait une action importante dans la lutte contre la lèpre.

Quelques chiffres donneront mieux la mesure de la persévérance de la Croix-Rouge, pendant « l'entre-deux-guerres », et l'ampleur de son succès :

De 1922 à 1938 le nombre de sections locales est passé de 37 à 292, le nombre de membres de 3.000 à 105.000, celui des ambulancier(e)s diplômé(e)s de 148 à 26.357...

Aussi, à la veille de la deuxième guerre mondiale, la Croix-Rouge de Belgique était prête à faire face à ses innombrables devoirs et à justifier pleinement la confiance de la population tout entière.

La Croix-Rouge de Belgique et la deuxième guerre mondiale

A mesure que se précisait le danger du deuxième conflit mondial, la Croix-Rouge multipliait méthodiquement ses préparatifs.

Dès septembre 1939, répondant à l'appel lancé par S.M. la Reine Elisabeth, Présidente d'Honneur de la Croix-Rouge, nombre de femmes de bonne volonté mais non préparées à une mission sanitaire, s'étaient enrôlées dans les Services auxiliaires féminins de la Croix-Rouge. Elles y ont accompli une tâche d'une utilité considérable.

Pour faire face à la guerre imminente, la Croix-Rouge de Belgique accréditait en Algérie, en Amérique, en Espagne, en Egypte, en France, en Grande-Bretagne, en Suisse, au Portugal, ses DELEGATIONS qui devaient assurer d'immenses bienfaits. Convaincue de ce que la mobilisation la priverait de collaborateurs masculins, elle organisait son Motor-Corps, constitué de femmes d'élite, capables de conduire des ambulances ou des camions, tout en veillant aux blessés. Elles ont admirablement servi aux heures les plus tragiques et, par la suite, contribué au rapatriement des prisonniers inaptes à la vie de camp, puis aux secours lors de la Campagne des Ardennes, en 1944-45.

Dès le 10 mai 1940, date de l'invasion du pays, la Croix-Rouge assumait, sans une seule défaillance, le fonctionnement de tous les services qu'elle avait si minutieusement préparés.

1° LA REPRISE DES HOPITAUX MILITAIRES,

Conformément aux accords établis entre les ministres de la Défense nationale et de la Santé publique d'une part, et la Croix-Rouge, d'autre part, celle-ci, indépendamment des hôpitaux auxiliaires créés par elles, assura la reprise des hôpitaux militaires avec le maximum de célérité, à mesure que l'armée devait céder à l'ennemi le territoire national. Nos comités locaux durent souvent prendre possession de locaux militaires dépourvus de personnel et parfois du matériel indispensable (la plus grande partie de celui du Service de Santé de l'Armée avait été évacuée en France), au moment où blessés civils et militaires affluaient de toutes parts.

A la date du 28 mai, 95 de ces hôpitaux fonctionnaient sous la responsabilité entière de la Croix-Rouge de Belgique, lorsque la capitulation de l'armée lui imposa

le devoir d'assumer désormais l'organisation et la gestion de TOUS les hôpitaux militaires. La Croix-Rouge devenait ainsi le seul organisme chargé des soins aux victimes de la guerre. 72.000 blessés furent hospitalisés dans ses formations, et des milliers de vies humaines furent ainsi sauvées par son programme d'assistance médicale aux victimes de la guerre.

2° MISSION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE EN FRANCE.

Dès l'invasion, la Croix-Rouge de Belgique avait envoyé une importante mission en France pour assister le Service de Santé de l'Armée et protéger les centaines de milliers de nos concitoyens, réfugiés en terre encore libre...

Dans chacun des vingt-six départements au sud de la Loire, notre délégation multiplia ses efforts pour atténuer l'infortune de nos compatriotes, améliorer leur logement, établir des centres de santé, des dispensaires itinérants, des hôpitaux, des maternités, accueillir tous ceux qui demandaient des soins. Son action contribua à éviter les épidémies, qui menaçaient nos émigrés soumis parfois à de précaires conditions de vie.

Puis la Croix-Rouge de Belgique se dépensa de toute son énergie pour accélérer et faciliter le rapatriement des réfugiés.

Pour résoudre ce problème ardu, plein d'inconnues, de dangers et de difficultés, elle assura les services sanitaires des convois, équipa un train spécial pour rapatrier : invalides, malades, blessés, vieillards, jeunes mamans et leurs nourrissons !

La poste ne fonctionnait plus, on se trouvait sans nouvelles des siens, partis à l'aventure. Les missions de la Croix-Rouge établirent des listes de réfugiés, transportèrent des milliers de lettres de la terre natale à la terre d'asile, et vice-versa.

Elle ouvrit, sur les routes de France et de Belgique, des gîtes d'accueil aux émigrés qui rentraient en files interminables, à pied, à bicyclette, en charrette, en auto, chargés d'inraisemblables fardeaux !

Qu'on évoque les difficultés à surmonter pour équiper de toutes pièces : centres de ravitaillement, dortoirs, réfectoires, dispensaires et ambulances, dans les villes ou les villages abandonnés sans ressource, ruinés par la guerre, hallucinés de terreur. Sous le pavillon de la Croix-Rouge, d'étape en étape, à travers le lugubre « no man's land » qui séparait alors la France de la Belgique, partout, les réfugiés qui refluaient vers leur foyer trouvaient assistance et réconfort.

La gratitude de tant de malheureux se résume dans la manifestation : des habitants d'une ville hollandaise, ayant fui le désastre, et qui adressaient, quelques mois plus tard, à la section locale d'Anvers, une médaille de bronze, portant ces mots, si simples, mais si grands de l'Evangile : « JE N'AVAIS PLUS DE TOIT ET VOUS M'AVEZ HEBERGE ! ».

Qui ne se souvient du grouillement, dans les gares, de ces rapatriés recrus de fatigue et harcelés d'angoisse ? Au milieu de leur foule, les ambulancières et ambulanciers s'ingéniaient à soulager les mamans et les vieillards, à transporter les colis, à remettre l'ordre dans ce chaos, et l'espoir au cœur de ce désarroi.

Ce réseau de sécurité et d'entraide, tendu en quelques jours, était maillé par des équipes mobiles qui apportaient de quoi vivre, soigner et espérer.

Les délégués permanents de la Croix-Rouge de Belgique à Paris, à Vichy, à Mâcon, renouaient les contacts rompus avec la Patrie. A force de persévérance, et de courage, ils ont fait face aux multiples nécessités du plus grand exode de tous les temps.

Aux heures les plus critiques, la Croix-Rouge assura aussi le ravitaillement de certaines communes abandonnées à elles-mêmes. Envers et contre tout, elle maintint, avec son drapeau, sa volonté d'ignorer les castes et les races, son mépris de la

brutalité, sa puissance d'union nationale. Sous l'occupation, elle resta toujours : **LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE.**

3° LE SERVICE DE DECES ET DE RAPATRIEMENT DES CORPS.

Une autre mission, la plus douloureuse, requit son attention : recenser et identifier les morts abandonnés dans le lugubre sillage de l'invasion. Accablées par un ennemi infiniment supérieur en nombre et en matériel, nos troupes battaient en retraite, impuissantes à relever nos soldats tombés au combat. Au long des routes et des chemins, dans les villages désertés de Belgique, de Hollande, des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Loire, de la Seine-Inférieure et des Ardennes, pêle-mêle avec des militaires, des civils massacrés avaient été jetés au fossé ou hâtivement enfouis sous une mince couche de sable ou de terre.

Il s'agissait, au plus tôt, suppléant à l'absence de pouvoirs publics qui avaient évacué des régions entières, de donner une sépulture à ces victimes, de recueillir leurs noms, leurs objets personnels. Avant tout, il importait d'inhumer les cadavres qui faisaient peser sur le pays la terrible menace de l'infection et de l'épidémie. Puis il fallut lutter contre l'interdiction, édictée par l'occupant, d'exhumer ces corps, même pour identification, prospector les halliers et les moissons qui recélaient des corps décomposés. Ce fut l'œuvre, pieuse et opiniâtre, de notre Office des Décès qui, bientôt aidé par l'Œuvre nationale des Anciens Combattants, puis par le ministère de l'Intérieur, procéda aux fouilles et aux enquêtes pour reconnaître les victimes, parfois à l'aide de vestiges insignifiants au premier abord.

De plus, cet Office des Décès assumait la tâche d'annoncer les deuils, avec tout le tact souhaitable, par l'intermédiaire des sections locales, déjà soumises à tant de labeurs.

Dès le début de son action, ce service recueillait des objets trouvés sur les cadavres, en dressa l'inventaire et les restitua aux ayants droit. Bientôt, hélas ! il eut à transmettre les humbles successions de malheureux captifs qui succombaient en Allemagne.

Avec les mêmes soins, la Croix-Rouge de Belgique veilla au **RECENSEMENT DES SOLDATS ETRANGERS TOMBES SUR NOTRE TERRITOIRE.** Elle adressa, à mesure de leur établissement, les listes funèbres aux Croix-Rouges de France et de Grande-Bretagne. Enfin, au lendemain de la libération, les recherches de cet Office des Décès ont permis de reconnaître les tombes de nombreux patriotes fusillés, puis de rapatrier les corps des victimes, inhumées en terre étrangère.

4° RECENSEMENT DES BLESSES ET MALADES PAR FAITS DE GUERRE.

Dès 1939, la Croix-Rouge avait organisé, avec le département de la Santé publique, un service chargé de centraliser toutes précisions sur les **BLESSURES ET MALADIES CAUSEES AUX CIVILS PAR FAITS DE GUERRE.**

L'occupation de la Patrie laissa la Croix-Rouge seule devant cette tâche qu'elle poursuivit sans trêve. Son labeur a consigné les renseignements ainsi recueillis sur quelque soixante-cinq mille fiches !

Malgré d'énormes difficultés, ce même service qui assumait la recherche des civils disparus, mena à bien, avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge, son œuvre généreuse et rassura un nombre considérable de malheureux dispersés.

5° MESSAGES INTERNATIONAUX.

Les Belges ne pouvaient plus correspondre avec leurs parents du Congo ou de l'étranger. Incapables de donner ou de recevoir des nouvelles, que de familles enduraient de cruelles souffrances morales !

Heureusement, le Comité international de la Croix-Rouge avait jeté, à la veille de la guerre, les bases d'un accord permettant, par son intermédiaire, L'ECHANGE DE MESSAGES de 25 mots entre pays belligérants ou séparés par la tourmente. Quelque 600.000 formulaires, transmis de Belgique et 450.000 réponses venues de l'étranger, écrites de la main du cher absent, apaisèrent bien des angoisses.

6° AGENCE OFFICIELLE DES PRISONNIERS DE GUERRE ET OFFICE DE SECOURS AUX PRISONNIERS.

Conformément à la Convention de Genève du 27 juillet 1929, la Croix-Rouge de Belgique avait organisé un bureau officiel, chargé de réunir tous documents relatifs aux prisonniers militaires ou civils, et de renseigner à la fois leurs familles et le Comité international de la Croix-Rouge.

500.000 questionnaires ont permis de recueillir d'utiles précisions et de dresser 124.623 fiches individuelles portant le numéro du camp, le matricule, l'identité du prisonnier. Grâce aux états de mouvement de la population des hôpitaux, aux listes fournies par les autorités allemandes et aux documents transmis de France et des Pays-Bas, ce même service recensa, sur 28.000 fiches, les militaires belges, français, britanniques et allemands hébergés dans les formations sanitaires de la Croix-Rouge de Belgique.

En même temps, l'Office de Secours multipliait ses efforts pour adoucir le sort des prisonniers, par l'envoi de colis de plus en plus nombreux, de plus en plus pesants, jusqu'à obtenir, dès janvier 1941, pour chaque prisonnier, le droit de recevoir, dans la première quinzaine de chaque mois, alternativement 5 ou 2 kilos de secours, plus un colis d'un kg, durant la seconde quinzaine. Dès octobre, l'Office, à l'aide d'un fonds de secours spécial, inaugura le service des colis-typés de la Croix-Rouge, d'un Kg. de denrées alimentaires, et assurait aux familles le complément de 2 Kg. en vivres aux paquets de 5 Kg. de vêtements.

En grande quantité, des capotes, vestes et pantalons militaires ainsi que des lainages furent transmis aux commandants des Stalags et Oflags. En outre, des expéditions collectives et massives de secours furent adressées à de nombreux camps par la section de la Croix-Rouge de Belgique à Lausanne.

Soucieuse d'assurer les distractions et le réconfort moral des captifs, une section spéciale fut créée au sein de l'Office, et chargée d'envoyer dans les camps des livres récréatifs ou instructifs, des jeux, du matériel sportif, tous accessoires pour les représentations théâtrales, les équipements administratifs nécessaires aux hommes de confiance et à leurs bureaux, etc...

De plus, accomplissant son mandat international, la Croix-Rouge de Belgique, prit soin, dans ses hôpitaux, des blessés britanniques et français et assura son aide aux prisonniers alliés dans les formations sanitaires allemandes. Elle rapatria en France, notamment à Lille et à Paris, des centaines de grands invalides français.

Ainsi l'Office de Secours, fonctionnant sans relâche, avec le concours d'environ 350 personnes bénévoles et grâce au dévouement des sections locales de la Croix-Rouge et de leurs filiales, accomplit une œuvre considérable et distribua dans les camps, à la cadence moyenne de 200.000 colis par mois, 37.000 tonnes de marchandises pour une valeur de 351 millions de fr. Il assura pour plus d'un milliard de francs belges de transferts de fonds, des prisonniers à leurs familles, et se chargea du service social aux plus nécessiteuses de celles-ci.

Enfin, 23 trains sanitaires de la Croix-Rouge ramenèrent à leur foyer, durant l'occupation, 11.062 prisonniers inaptes à la captivité.

Signalons encore les efforts persévérants de la Croix-Rouge pour parvenir, malgré les obstacles opposés par l'occupant à ces secours, à envoyer des colis de vivres et de vêtements aux prisonniers politiques.

7° IMPORTATION DE VIVRES ET DE MEDICAMENTS DE L'ETRANGER — AIDE A L'ENFANCE.

Appuyée par la Croix-Rouge internationale et par ses délégations à l'étranger, la Croix-Rouge de Belgique put importer, malgré le blocus, de nombreux envois de vivres et de médicaments indispensables. Elle les répartit parmi la population par l'intermédiaire de ses sections locales et des principales œuvres de secours. Du Portugal seul, 96 trains successifs amenèrent dans la Patrie épuisée 25.000 tonnes de produits alimentaires et de fortifiants pour une valeur de 950 millions de francs !

Dans le domaine de l'aide à la population civile, signalons aussi que la Croix-Rouge a assuré le déplacement d'innombrables enfants débiles dans ses colonies et de quelque 4.000 d'entre eux en Suisse et en France qui accueillirent généreusement nos petits les plus menacés dans leur santé. De plus, 6.000 de ces enfants ont bénéficié de colis spéciaux expédiés, chaque mois pendant 4 ans, de Suisse, à l'intervention de la Croix-Rouge helvétique.

8° LES EQUIPES MOBILES DE SECOURS CONTRE LES BOMBARDEMENTS.

La Belgique, dotée d'un réseau, si serré, de chemins de fer se trouvait, une fois de plus, au centre névralgique des opérations de guerre et sa population si dense était exposée aux coups assénés par les libérateurs à l'occupant. La Croix-Rouge de Belgique encouragea ses comités à multiplier les mesures de protection, mobilisa en plus grand nombre ses équipes chirurgicales, ses groupements de secouristes et de techniciens, les outilla, les entraîna à découvrir et à sauver les victimes enfouies sous les décombres.

Pour concevoir la grandeur de cette mission il faut avoir vu, sous les pans de murs branlants, dans les cratères d'obus, le travail fiévreux et intrépide de tant de jeunes secouristes, menacés eux-mêmes de déportation en Allemagne et sans autre sauf-conduit que leur brassard de la Croix-Rouge, il faut avoir, dans telle école transformée en dépôt mortuaire, assisté à l'œuvre — parfois dantesque — d'identification, de toilette et d'ensevelissement des cadavres, que poursuivaient docteurs, infirmières, ambulancières, étudiants en médecine. Il est, à sauver, à protéger, à rendre les suprêmes devoirs, un héroïsme aussi noble que celui du combattant. Inclignons-nous, la gorge serrée par une douloureuse gratitude, devant les tombes de tant d'hommes et de femmes, jeunes ou vieux, qui ont sacrifié leur existence à celle d'autrui. La Croix-Rouge, elle aussi, compte par centaines ses martyrs, ses soldats sans armes tombés au champ d'honneur.

Dans la lutte contre la destruction la plus effrénée, la Croix-Rouge, au service de l'humanité, a payé un lourd tribut de vies généreuses. Mais sur les lèvres des rescapés de tant de bombardements, en Flandre ou en Wallonie, le nom de la Croix-Rouge a pris, désormais, une ferveur de gratitude et de respect !

Révision des statuts de la Croix-Rouge

Après la liquidation de ses services de guerre, la Croix-Rouge de Belgique, encore grandie par la terrible épreuve, aborda sans crainte l'effort de réadaptation, toujours délicate, que lui imposait le retour aux conditions normales du temps de paix.

Elle chargea une commission, principalement composée d'éminents juristes, de remanier ses statuts, à la faveur des enseignements acquis, de préciser sa mission et d'améliorer encore son organisation.

La haute direction de l'association demeura confiée au **CONSEIL GENERAL**. Celui-ci, qui se réunit au moins une fois par trimestre ou sur convocation de son président, comprend le délégué du Ministre de la Défense nationale, le délégué du Ministre de la Santé publique et celui du Ministre des Affaires étrangères, l'Inspecteur Général du Service de Santé de l'Armée, le président du Comité médical, celui de la Croix-Rouge du Congo, les présidents des neuf comités provinciaux, 15 membres nationaux, nommés par le Roi après proposition du Conseil général, les membres régionaux (actuellement 46; à raison d'un membre par arrondissement administratif et d'un siège supplémentaire par tranche de 10.000 membres de l'Association), enfin deux délégués des associations interprofessionnelles les plus représentatives de l'ensemble des travailleurs salariés du pays.

Le Conseil général règle l'activité et le fonctionnement de l'association, dans le cadre des statuts. Il désigne en son sein, un **COMITE CENTRAL DE DIRECTION**, composé du Président de la Croix-Rouge de Belgique, du Président du comité médical et de 8 personnes choisies parmi les membres nationaux et régionaux, dont le Trésorier général et l'Econome général.

Ce comité assume l'administration de l'association et l'exécution des décisions du Conseil général; il détermine les services généraux nécessaires au fonctionnement de l'œuvre, nomme et révoque les fonctionnaires de celle-ci. Le Directeur général, nommé par le Conseil général, assure l'exécution des décisions du Comité central de Direction, dirige le personnel, assure la bonne marche des services de la Croix-Rouge. Il est le délégué permanent du Comité central de Direction auprès des comités provinciaux et locaux.

Chaque année, le premier dimanche de mai, se tient, à Bruxelles une Assemblée générale, groupant les autorités supérieures de la Croix-Rouge de Belgique, les présidents, secrétaires et délégués des sections locales (à raison d'un délégué par 500 membres). Cette assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour et reçoit les rapports sur l'activité de l'association, ainsi que les comptes de recettes et dépenses. Les décisions de l'Assemblée générale, du Conseil général, et du Comité central de Direction sont prises à la majorité des suffrages.

Ainsi la Croix-Rouge de Belgique, au lendemain de la libération, s'est préparée à poursuivre, avec une ardeur renouvelée, sa mission nationale, son action humanitaire en temps de paix.

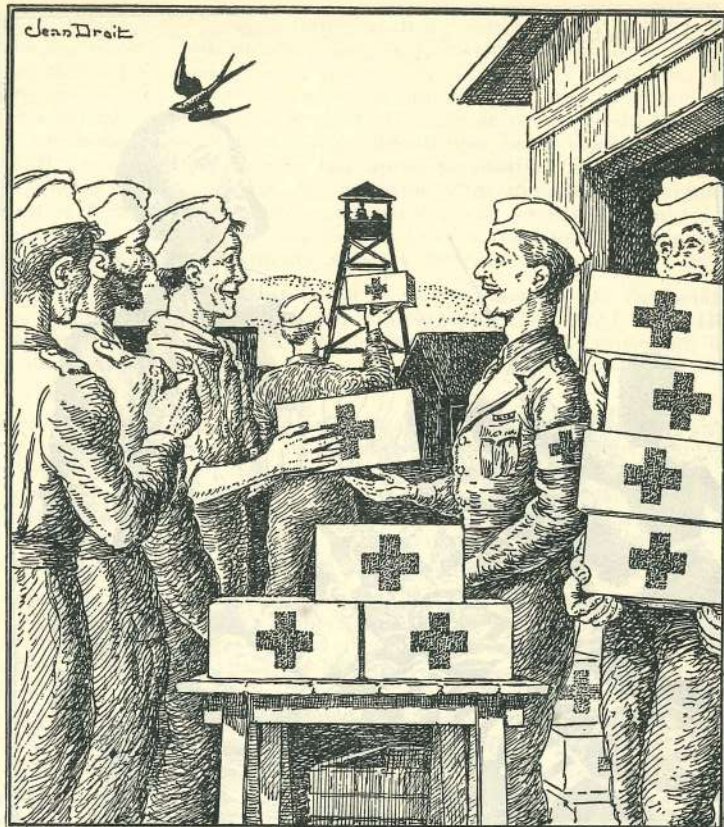
Les services actuels de la Croix-Rouge de Belgique

Faute de pouvoir les exposer tous en détail, il nous reste à esquisser un tableau des principaux services actuellement assurés par la Croix-Rouge de Belgique.



I. — LE PREMIER GESTE DE LA CROIX-ROUGE.

Pour la première fois dans l'histoire des peuples, en 1864, la Croix-Rouge affirma qu'un soldat blessé ne pouvait plus être considéré comme un ennemi mais avait droit à la protection et aux soins de tous, amis ou adversaires. En même temps, elle assurait la sauvegarde et la neutralisation des personnes qui soignent ces malheureux. — Le promoteur de cette idée si généreuse fut un Suisse : Henri DUNANT qui, témoin des souffrances endurées par tant d'hommes abandonnés à un sort affreux, lors du carnage de Solferino en 1859, se consacra à persuader les Etats d'humaniser la guerre, de signer les premières conventions dites de Genève, et de fonder des sociétés nationales de la Croix-Rouge. Dans le monde entier, elles ont la même mission; leur devise à toutes est : **INTER ARMA CARITAS**, Charité au milieu des Armes, La Belgique fut la première nation à créer, dès 1864, une société de la Croix-Rouge.



2. — PROTECTION DES BLESSES ET PRISONNIERS DE GUERRE.

Sous la garde du COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, ces premières conventions — sans cesse perfectionnées par des conférences internationales, particulièrement en 1929, puis en 1949 — garantissent la neutralisation des blessés militaires, l'amélioration des soins, la protection du personnel sanitaire et des hôpitaux.

On sait combien ces conventions se sont révélées salutaires au cours des deux guerres mondiales et des conflits qui n'ont cessé d'ensanglanter notre monde. Elles ont garanti aux soldats prisonniers le droit d'être leur mandataire : l'homme de confiance, en contact permanent avec sa Croix-Rouge nationale et avec les délégués du Comité international de la Croix-Rouge. Elles ont codifié le droit de correspondre avec leur famille, de recevoir des colis de vivres et de vêtements, des distractions, etc... Les trains sanitaires de la Croix-Rouge ont rapatrié les prisonniers reconnus inaptes à la vie de camp. La Croix-Rouge a organisé et assuré les transferts de fonds aux familles de prisonniers et réglementé les conditions de leur travail en captivité.

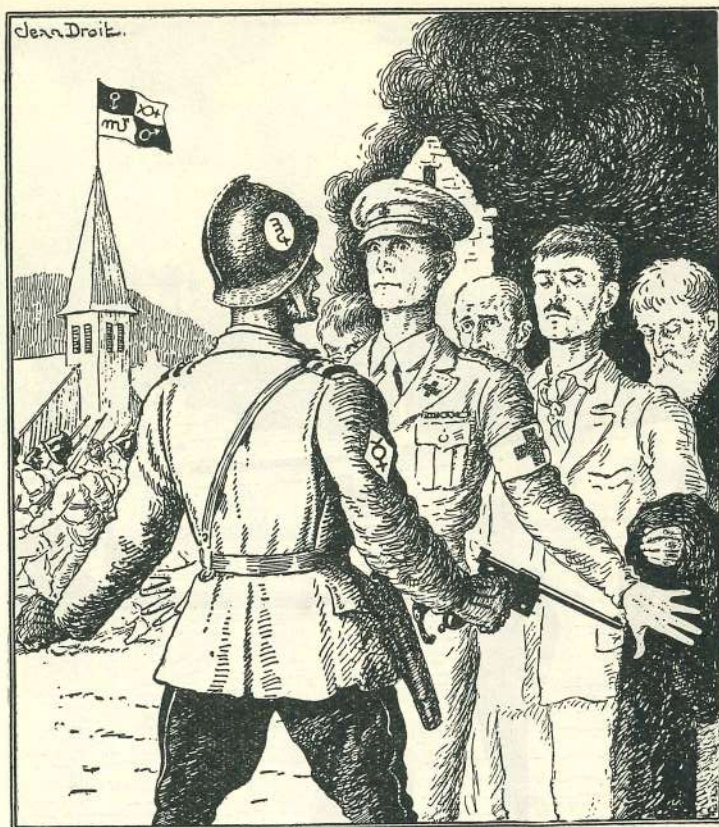


3. — L'ACTIVITÉ HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE DURANT LES CONFLITS

Mais, en plus de cette vigilante protection aux combattants, la Croix-Rouge a puissamment secouru les civils victimes d'une invasion : par la recherche des disparus, l'identification et le recensement des morts, le rapatriement des corps des victimes décédées en exil, la lutte opiniâtre contre les épidémies provoquées par la guerre, les échanges de messages entre les familles et certains de leurs membres à l'étranger, etc...

Un des plus remarquables succès de la Croix-Rouge fut d'obtenir des belligérants le droit de passage, à travers le blocus, pour les navires de la Croix-Rouge : les CARITAS, chargés de produits pharmaceutiques, de vivres rares et de fortifiants qui ont vraiment sauvé de la famine la population de certains pays : la Grèce, entre autres.

De même, les conventions de la Croix-Rouge, relatives aux malades et blessés sur mer, ont humanisé la guerre maritime et assuré la libre circulation des navires-hôpitaux.



4. — LA CROIX-ROUGE PERFECTIONNE SANS CESSER LES
CONVENTIONS HUMANITAIRES

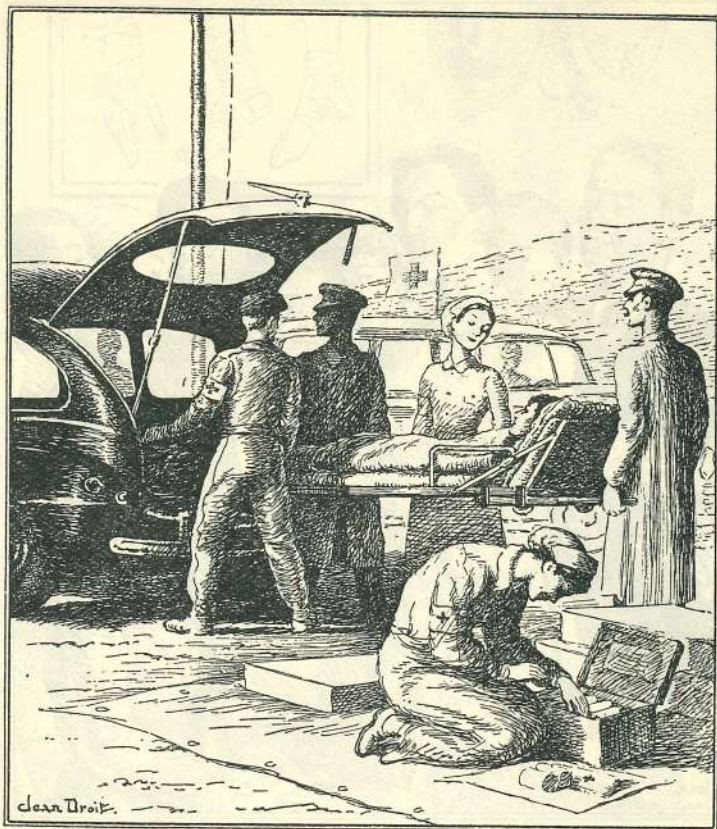
La conférence internationale de la Croix-Rouge de 1949 décida 62 pays à signer de nouveaux accords internationaux plus efficaces encore. Répartis en quatre conventions, et tout en confirmant les dispositions des pactes précédents en faveur des prisonniers de guerre, ils améliorent les services d'aide et de renseignement, accélèrent les envois de colis plus nombreux, ainsi que le rapatriement des inaptes à la vie de camp. Mais, de plus, ils protègent, pour la première fois dans l'histoire des peuples, la population civile des territoires occupés, tout particulièrement les enfants ainsi que les étrangers qui y séjournent. — Ces conventions assurent le ravitaillement des nations envahies et l'envoi de médicaments indispensables. Elles interdisent la prise d'otages, les sévices corporels et les tortures, sauvegardent les internés en veillant à leur nourriture, à leur logement, à leur santé. Ainsi, en temps de paix, la Croix-Rouge se soucie de mieux protéger l'humanité contre les horreurs de la guerre, et ce n'est pas son moindre mérite.



5. — EN TEMPS DE PAIX AUSSI, LA CROIX - ROUGE
PROTEGE LA SANTE ET LA VIE

Cependant, l'action humanitaire de la Croix-Rouge, en temps de paix, peut-être moins apparente, est tout aussi vaste et féconde. Cette action, solidarisée dans le monde par la LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE — dont les buts ont été reconnus par l'art. 25 du Pacte de la Société des Nations — poursuit le bon combat contre la maladie, l'accident, la catastrophe, la haine, c'est-à-dire contre toutes les causes de souffrance. Des croisades de santé, visant à une meilleure pratique de certaines règles d'hygiène, sont souvent organisées. Ce n'est que par le concours de personnes bénévoles, soucieuses de la vie de leur prochain, que la Croix-Rouge a pu étendre un réseau de sécurité sur le pays.

La Croix-Rouge de Belgique organise, dans chacune de ses 487 sections locales, des cours de secouristes puis d'ambulancier(e)s et aussi de soins au foyer qui préparent tant de bonnes volontés les plus diverses à donner les premiers soins aux blessés et malades, en attendant l'intervention du médecin.

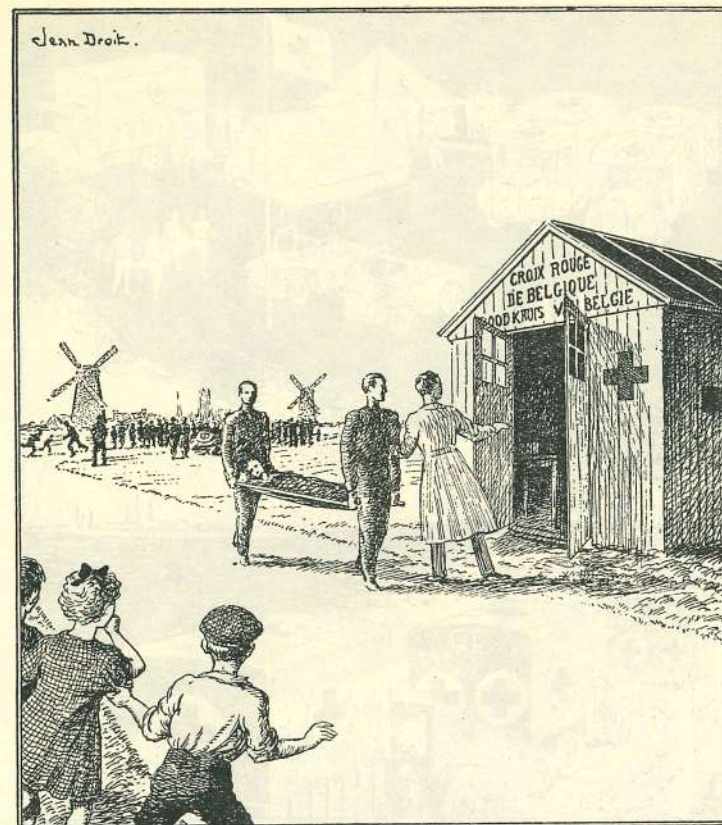


6. — LES AMBULANCES DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge a instauré dans tout le pays un service d'ambulances automobiles prêtes à répondre sans délai à toute demande urgente. Ce service compte actuellement 36 centres où des permanences fonctionnent, jour et nuit. Il dispose de 71 voitures les plus modernes et les plus perfectionnées pour le transport individuel ou les transports collectifs. Certaines de ces voitures sont pourvues d'un « incubateur universel » pour le transport d'enfants nés avant terme ou d'un poumon d'acier pour les personnes atteintes de poliomyélite.

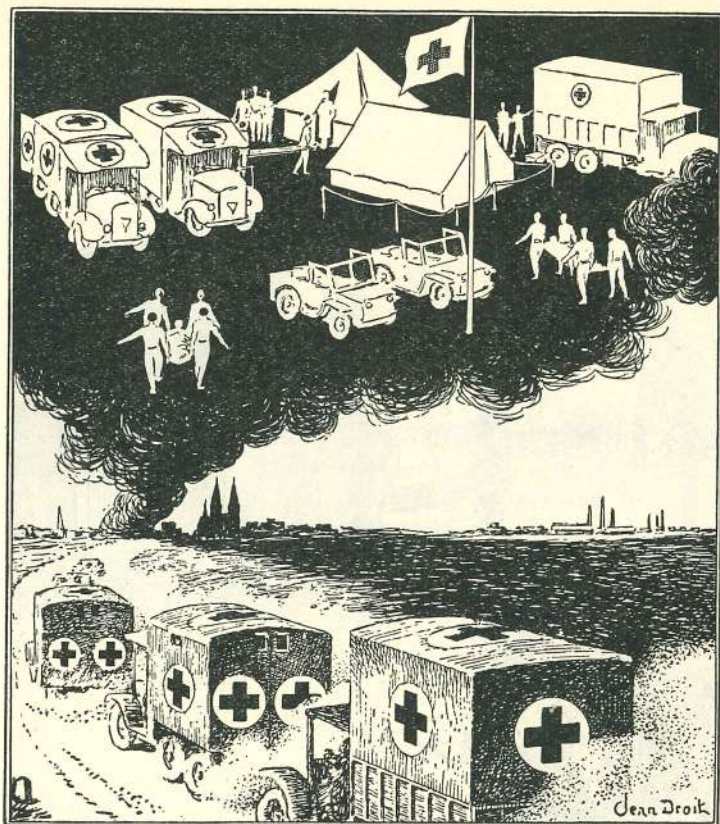
Il va de soi que ces transports ne sont assurés gratuitement qu'aux indigents, car il importe d'amortir — sans intervention de la générosité publique — le coût élevé d'un matériel moderne, de son usure, de sa réparation, de sa désinfection, de la rétribution du personnel spécialisé, de la garde de nuit, des charges d'assurance, d'entretien, etc...

Un Motor Corps, constitué de volontaires féminines bénévoles, collabore très activement à ce service.



7. — SECOURS D'URGENCE

Indépendamment de ce service automobile de sécurité, quelque 600 postes d'appel téléphonique, 551 postes de secours sur routes et 20 autres au littoral répondent au principe, parfois vital, de l'intervention rapide du médecin et de l'hospitalisation immédiate des victimes. Ces postes sont pourvus de boîtes de médicaments, de pansements, d'instruments chirurgicaux, d'appareils de sauvetage les plus modernes. Chacun de ces postes, sans cesse contrôlés, est pourvu d'un tableau tenu à jour, permettant d'alerter avec le maximum de rapidité les secours adéquats. De plus, toutes nos gares de chemin de fer sont munies d'un tableau similaire. Enfin, des accords internationaux ont été conclus entre les sociétés de Croix-Rouge de Belgique, de France, des Pays-Bas et d'Allemagne pour assurer une coopération rapide et efficace des secours, en cas d'accident dans une des régions de la frontière. De nombreuses vies humaines ont déjà été ainsi sauvées par la vigilante prévoyance de la Croix-Rouge.



8. — COLONNES MOBILES DE SECOURS

Les Belges n'oublieront jamais leurs angoisses sous les bombardements aériens et ils gardent une gratitude émue à ces brigades de secouristes de la Croix-Rouge qui, jour et nuit, au péril de leur vie, ont porté secours aux victimes et dont l'action bénévole s'est révélée aussi efficace que spontanée.

Depuis lors, la Croix-Rouge a chargé ses comités locaux d'organiser chacun une colonne mobile de secours, composée de vingt personnes dont un infirmier, deux ambulancières, dix ambulanciers, un médecin-chef et un officier de la Croix-Rouge. Ces colonnes, dotées d'un matériel perfectionné, participent périodiquement à des exercices qui les entraînent à intervenir avec le maximum de rapidité et d'efficacité.

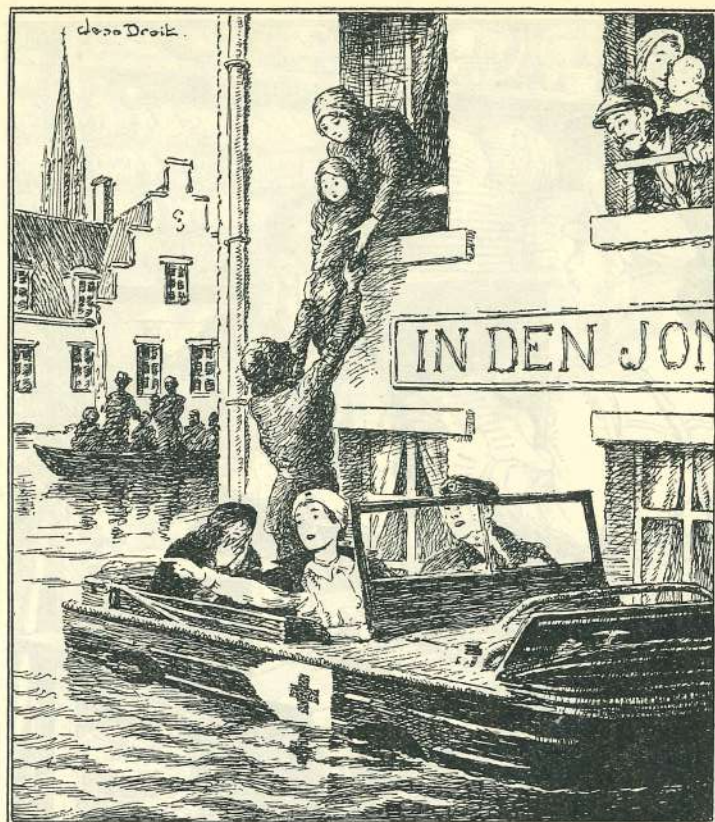
Les aînés des Cadets de la Croix-Rouge ont formé un Groupe Mobile de Secours comportant trois colonnes exemplaires qui font du secourisme une sorte de sport civique, développant l'énergie et la vigueur des jeunes, au service de la nation.



9. — DEPOTS DE MATERIEL DE SECOURS

Encore ne suffit-il pas de disposer d'un personnel compétent, dévoué, doué d'un esprit de sacrifice personnel et d'inépuisable altruisme, et de garantir, par des assurances adéquates et minutieusement étudiées, ce personnel qui risque parfois sa santé ou même sa vie au service d'autrui. Il importe de mettre, sans aucun délai, à la disposition de ces équipes de sauveteurs, tout le matériel requis, le plus efficace, à même de répondre aux diverses nécessités. La Croix-Rouge a constitué, à cet effet, des dépôts de matériel de secours : camions, tentes, groupes électrogènes, barques, voitures amphibies, lits, matelas, couvertures, brancards, fournitures de couchage, trousse de médicaments et d'instruments médicaux, pelles, haches et pioches, lampes, cordages, réserves d'équipements pour secouristes et de vêtements pour les sinistrés, etc...

On n'imagine guère les soins incessants et minutieux que nécessitent ces dépôts pour conserver toute leur efficacité. Ils constituent pour la Croix-Rouge une charge considérable.



10. — INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE

Lorsqu'un grand malheur frappe un pays, les Croix-Rouges du monde s'associent pour y envoyer aussitôt les secours les plus urgents. Durant les six dernières années, la Croix-Rouge de Belgique est intervenue, de toutes ses possibilités, en faveur des victimes des sinistres suivants :

En 1949 : Equateur (tremblement de terre) — Grèce (secours aux réfugiés). En 1952 : Pérou (séisme). En 1951 : Suisse (avalanches) — Etats-Unis (inondations) — Grèce (aménagement d'un hôpital de 100 lits pour réfugiés) — Italie (inondations). En 1952 : Turquie (séisme) — Indes (famine) — Allemagne (réfugiés) — Corée (guerre). En 1953 : Pays-Bas et Grande-Bretagne (inondations) — Turquie (séisme) — Japon (inondations) — Grèce (séisme) — Allemagne (réfugiés). En 1954 : Grèce (séisme) — Jordanie (réfugiés) — Autriche et Indes (inondations) — Corée (assistance sociale et sanitaire) — Algérie (séisme) et Haïti (séisme).

De nombreux témoignages de cette salutaire puissance d'entraide subsistent dans le monde entier. Telle, par exemple, la « Maison Henri Dunant », créée aux Pays-Bas par la générosité autrichienne et le préventorium pour enfants, d'Igécia Marina en Italie : don de la Croix-Rouge de Belgique.



11. — TRANSFUSION SANGUINE

Lorsque la Croix-Rouge a commencé, dès 1934, ses services de transfusion sanguine, il ne s'agissait guère que de recruter et d'envoyer dans les hôpitaux, en cas d'urgente nécessité, des donneurs de sang. Depuis lors, ces services ont pris une extension considérable.

La demande de sang sauveur augmente sans cesse, car la transfusion a permis à la chirurgie des progrès remarquables. Et cette étape importante dans l'art de guérir a été complétée par la thérapeutique du PLASMA qu'on peut conserver en poudre, quasi indéfiniment. La Croix-Rouge de Belgique a créé un Institut national du Sang : centre de collecte, de contrôle, de répartition du sang et du plasma sec... En 1953, les services de transfusion sanguine de la Croix-Rouge ont distribué 48.000 flacons de sang entier et 8.000 flacons de plasma sec. A cet effet, 20.000 litres de sang ont été recueillis. Chaque jour, 150 personnes en moyenne sont arrachées à la mort grâce à la générosité humanitaire des donneurs de sang.

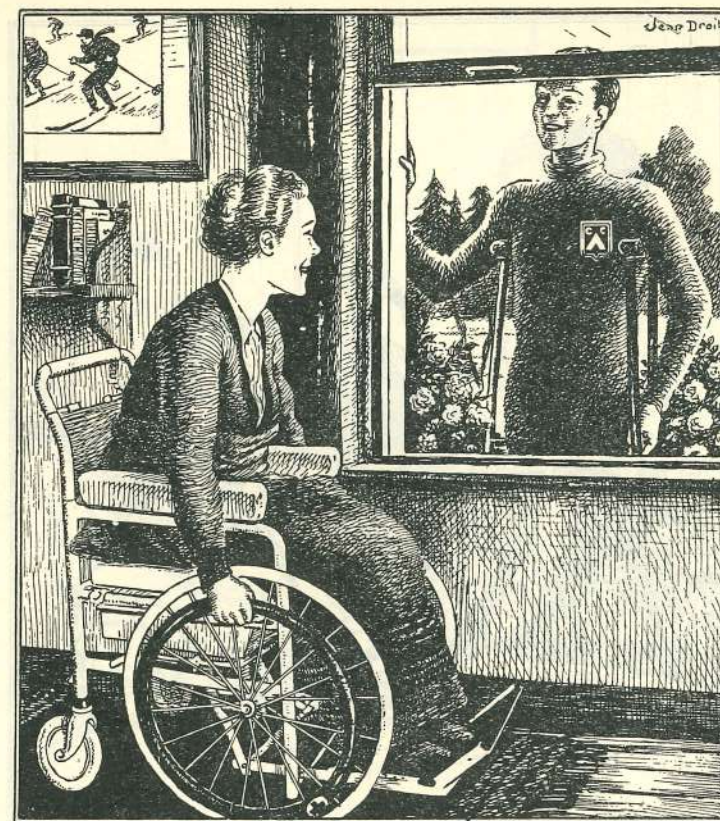


12. — SERVICES SOCIAUX

Ils sont à la disposition de quiconque s'adresse à la Croix-Rouge pour obtenir un secours d'urgence, tant moral que matériel. Si la Croix-Rouge ne se refuse jamais à intervenir, par des colis alimentaires ou vestimentaires, ou en faveur des cas de misère flagrante exigeant une aide immédiate ; par ailleurs, ne voulant se substituer à aucune des œuvres organisées pour venir en aide à des cas déterminés, les services sociaux de la Croix-Rouge fonctionnent également comme centre d'orientation et de renseignement, dirigeant les personnes en détresse vers les institutions spécialisées.

Chacun des comités locaux de la Croix-Rouge a été chargé de mettre au point, dans ces conditions, son service d'aide sociale. Les résultats de cette initiative sont extrêmement efficaces.

L'intervention de la Croix-Rouge dans ce domaine est également précieuse pour des étrangers, réfugiés dans notre Patrie, et qui trouvent à la Croix-Rouge un accueil, un appui, un secours profondément humains.



13. — PRÊT DE MATÉRIEL SANITAIRE

Ici encore, la Croix-Rouge a prouvé son désir et sa volonté d'aider ceux qui souffrent et d'atténuer leurs maux. Un service de prêt de matériel sanitaire (lits, matelas, oreillers en caoutchouc, « anneaux » en latex, appareils de rééducation de la marche, ustensiles d'hygiène, pèse-personnes, alèzes, vessies à glace, cerceaux de lit, attelles, béquilles, fauteuils roulants, etc...) permet à tous, même aux indigents, d'assurer le bien-être et le confort des malades à domicile.

Quiconque se trouve dans cette situation peut obtenir les objets nécessaires, pour la durée de la maladie ou de la convalescence du patient, en s'adressant à la Direction générale de la Croix-Rouge, qui renseignera le service de prêt de matériel sanitaire le plus proche.

Le matériel prêté a toujours été désinfecté au préalable et il est fourni dans un état impeccable. Une légère indemnité de location est demandée aux bénéficiaires, sauf sur demande d'exemption justifiée.



14. — BIBLIOTHEQUE DES HOPITAUX

Distraire, dans les hôpitaux et sanatoria, malades et convalescents, les aider à échapper à l'angoisse de leur état, est une initiative encore récente et vraiment salutaire, de la Croix-Rouge. Une première solution à ce problème a été le livre, moyen inépuisable d'évasion, et capable de satisfaire tous les goûts.

Les livres les plus divers, reliés en couleurs attrayantes, sont véhiculés au chevet du malade qui peut ainsi choisir. Des dames, volontaires de la Croix-Rouge, préparées par des cours spéciaux, assurent régulièrement ce service.

Les livres, objets d'une soigneuse et prudente sélection, doivent agir sur le moral du patient. Aussi, les œuvres déprimantes sont-elles écartées par les comités de lecture, composés de personnes expérimentées et chargées d'adopter les ouvrages les plus appropriés. En 1953, plus de 400.000 livres ont ainsi contribué, dans 51 hôpitaux civils, militaires et sana, à aider quelque 100.000 patients.



15. — « WELFARE » DES HOPITAUX

Cette œuvre bienfaisante s'est complétée par l'action du « Welfare des Hôpitaux », dont les dévouées et bénévoles collaboratrices visitent, plusieurs fois par semaine, les malades, pour leur distribuer des jeux, organiser pour eux des séances récréatives, leur proposer des travaux manuels simples et amusants, mais capables de fixer leur attention et de les arracher à l'ennui du désœuvrement. Un atelier spécial de la Croix-Rouge prépare le matériel nécessaire à ces délassements, si favorables à la convalescence. Parmi celles de ces récréations variées qui obtiennent le plus de succès, citons la confection d'animaux en feutrine, dont on distribue les pièces découpées qu'il suffit d'assembler, de coudre, de rembourrer. Souvent, ces charmants jouets sont ensuite distribués à des enfants nécessiteux ou eux-mêmes hospitalisés. Il y a aussi les travaux de tricot, de crochet, de filet, de broderie, le tissage, la vannerie, le découpage du cuir ou du bois, le pliage du papier, etc... autant de sources de réconfort par la joie de créer...



16. — CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Elle unit, dans une même volonté de servir, 43 millions de jeunes gens et jeunes filles de 63 pays. En Belgique, elle associe, chaque année, à l'idéal de la Croix-Rouge, quelque 100.000 écoliers et étudiants — filles et garçons — les intéresse à la protection de leur santé et de celle d'autrui par des méthodes actives comme le «Jeu de la Santé», organise pour eux des cours de PETIT SAMARITAIN (11-14 ans), de JUNIOR-SECOURISTE (14-18 ans) qui les initient à la protection des blessés et malades, en cas d'accident. Elle encourage les JUNIORES à multiplier les gestes de solidarité et leur permet, de pays à pays, des échanges de correspondances, de travaux manuels, de cadeaux; elle organise des Centres d'Etude et des Camps internationaux pour développer la bienveillance et la compréhension entre les nations. Les CADETS DE LA CROIX-ROUGE réalisent le même programme que les sections scolaires, mais sous le contrôle direct des comités locaux de la Croix-Rouge.

DEPUIS 90 ANS, ON LE VOIT, LA CROIX-ROUGE S'INGENIE
CHEZ NOUS A PERFECTIONNER SANS CESSE SON ŒUVRE
DE BONTÉ, DE PROTECTION ET DE SALUT.

AIDER LA CROIX-ROUGE, C'EST AIDER LE
PAYS ET L'HUMANITE, C'EST VOUS AIDER
A MIEUX VIVRE.

Votre Croix-Rouge à besoin de votre appui !

**AIDEZ-LA, PARTICIPEZ A SON ACTION,
FAITES VOUS MEMBRE
DE LA CROIX-ROUGE
DE BELGIQUE**

(Cette affiliation confère en même
temps la qualité de membre de la
CROIX-ROUGE INTERNATIONALE)

MEMBRE EFFECTIF :

Cotisation annuelle de 21 frs, 51 frs, 100 frs, 200 frs et plus
jusqu'à 1.000 frs.

MEMBRE PROTECTEUR :

Cotisation annuelle de 1.000 frs minimum.

MEMBRE DONATEUR :

Cotisation annuelle minimum de 10.000 frs.

*Envoyez votre adhésion, ou adressez-vous pour tout renseignement,
à la Direction générale de la Croix-Rouge de Belgique : 98, chaus-
sée de Vleurgat-Bruxelles. Compte de chèques postaux No 6566.*

EDITION DE LA



CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

**98, chaussée de Vleurgat
BRUXELLES**

Téléphone : 47.10.10